



vie municipale

en ville

interco

côté asso

culture

enfance-jeunesse

Journal d'informations municipales - Septembre 2016



## sommaire

### vie municipale

- (P2) Conseil municipal du 4 juillet
- (P3) Info travaux : avenue de la Seiche

### en ville

- (P5) Demain... Les écoles publiques
- (P5) Inventaire des cours d'eau
- (P6) Ville Amie des Aînés
- (P6) Être autonome chez soi

### interco

- (P7) Jean Wiener nous propose
- (P7) A La Conterie, on change...

### côté asso

- (P8) Laissez-vous emporter...
- (P8) Echos d'assos
- (P9) Le succès au bout du bâton
- (P9) La Cie Océane

### culture

- (P10) Invitation
- (P11) Pôle Sud... Prenez place
- (P11) Une bibliothèque de rue

### enfance-jeunesse

- (P12) Nouvelle rentrée
- (P12) Argent de poche

### À lire aussi...

- (P3) Edito
- (P4) Expression de la Majorité
- (P4) Expression de l'Opposition



Parmi les destinations 2016, l'île de Batz a une fois de plus conquis les jeunes Chartrains de 11 à 14 ans ; l'île finistérienne a inspiré un rallye-photos mémorable.

**cet été jeunes...  
J'y étais !**

Rafting, sports collectifs, course d'orientation, défis cuisine, kayak, équitation, jeux aquatiques... les activités d'été proposées par la ville de Chartres de Bretagne pour les jeunes ont rempli toutes leurs promesses. Les récits de cet "été jeunes" 2016 seront sans nul doute sur toutes les lèvres à l'occasion de la rentrée scolaire. Retrouvez en dernière page d'autres souvenirs de ces vacances musclées !

# conseil municipal

## 4 juillet 2016

### Principales décisions



■ "Orchestre à l'école" en représentation lors de la fête annuelle des écoles publiques Auditoire et Brocéliande.

#### ■ Aménagement - Urbanisme

■ **Opération "Parc de la Conterie 4"** : le Groupe Launay, aménageur de la ZAC de La Conterie, présente le projet de construction de 2 bâtiments d'activités tertiaires au Sud-Ouest de la piscine de La Conterie.

■ **Pôle Enfance** (voir page 5)

■ **Bail emphytéotique avec l'association "Le cadeau de la Marionnaise"**. Acquise en 2008 par Rennes Métropole, la ferme de la Marionnaise, rue Anatole Le Braz, a été rachetée par la ville de Chartres en 2014.

Afin de conserver et réhabiliter ce bâtiment, un accord a été trouvé avec l'association "Le cadeau de la Marionnaise" pour la mise à disposition de cette propriété par la commune dans le cadre d'un bail emphytéotique.

2 abstentions :  
Mme Lavergne et Mme Calais

#### ■ Conventions de mise en réserve

- La propriété située 8 rue Antoine Chatel, a été acquise par Rennes Métropole. Ce bien correspondant aux critères du logement adapté, Rennes Métropole assurera sa gestion par une mise à disposition auprès de l'AIVS.

2 votes contre :  
M. Huche et Mme Lochkareff

- Propriété située 1 allée de Sévigné : avenant à la convention de mise en réserve entre Rennes Métropole et la commune signée le 5 septembre 2008.

- La propriété située 98 avenue du Général de Gaulle a été acquise par

Rennes Métropole. Ce bien ne correspondant pas aux critères du logement adapté, la gestion sera assurée par la commune.

■ **Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche** : charte d'entretien des espaces des Collectivités. La commune, engagée dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires et biocides, ayant atteint le niveau le plus strict (5) en matière de désherbage, le Conseil décide d'adhérer à la charte d'entretien des espaces des collectivités.

■ **Mutualisation de la collecte de la vente des certificats d'économie d'énergie** : dans le cadre de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, le Conseil accepte la passation d'une convention avec la Région Bretagne et l'ALEC du Pays de Rennes, pour la mise en œuvre, à titre expérimental, d'une gestion groupée des certificats d'économie d'énergie de la commune.

2 abstentions :  
M. Huche et Mme Lochkareff

#### ■ Administration Générale

■ **Ferme des Peupliers** : lors des locations, afin de mieux respecter la tranquillité du voisinage concernant des nuisances sonores se prolongeant tard dans la nuit, les prises électriques, affectées notamment à la sonorisation, ne seront plus alimentées à partir de 1h du matin ; seul sera maintenu un éclairage pour permettre le nettoyage des locaux.

#### ■ Enfance-jeunesse

■ **Orchestre à l'école** : les membres du conseil décident de reconduire l'opération "Orchestre à l'école" pour les deux prochaines années (2016-2017 et 2017-2018) et de formaliser cette opération dans le cadre d'une convention de partenariat avec le syndicat intercommunal de musique et danse Jean Wiener.

■ **Équipement de l'école de l'Auditoire** : en concertation avec l'équipe enseignante, la commune souhaite poursuivre l'équipement de l'école de l'Auditoire selon les dernières technologies appliquées à l'enseignement. Quatre classes restent encore à équiper de vidéo-projecteurs, d'écrans et de matériels informatiques. Le montant global des acquisitions envisagées, intégrant également du mobilier scolaire, s'élève à 11 600 € TTC.

Le Conseil accepte de solliciter une subvention, au titre de la réserve parlementaire auprès de Marie-Anne Chapdelaine, députée de la première circonscription d'Ille-et-Vilaine, pour ces acquisitions de matériels et mobiliers.

■ **Organisation des temps éducatifs périscolaires à l'école Sainte-Marie** : avenant n°2 à la convention de partenariat du 29 septembre 2014. Le Conseil municipal fixe, pour l'organisation des activités éducatives périscolaires 2016/2017, le montant de la subvention annuelle, à l'OGEC de l'école Sainte-Marie, à 51 031 €.

*Sauf indications contraires, les décisions ont été prises à l'unanimité.*

## état-civil

### Naissances

- **Enzo Paillusson**  
30 juillet - 28, rue de la Poterie
- **Léon Ritter**  
30 juillet - 33, rue Antoine Chatel
- **Bastian Hochet**  
31 juillet - 5, allée de la Fresnaye

### Décès

- **Jean-Michel Orain**  
18 juillet - 9, rue Jean Racine

### Mariages

- **Philippe Wendling**  
et **Isabelle Jobar**  
2 juillet - 6, allée Paul Cézanne
- **Adèle Bachelet** et **Lucie Cheval**  
2 juillet - 2, rue de Vendée
- **Alain Mallegol** et **Aline Le Borgne**  
2 juillet - Chemin des Longues Hayes
- **Sylvain Le Gouarin**  
et **Pauline Lemahieu**  
9 juillet - 1, allée Frédéric Mistral
- **Serge Nevoux**  
et **Michel Bourasseau**  
23 juillet - Rue de la Duchesse Anne

## agenda

- **Samedi 3 septembre**  
Forum des Associations  
Halle de La Conterie, 13h30/17h30.
- **Samedi 3 septembre**  
Braderie de l'Espérance (voir p.8)  
Derrière la Halle de La Conterie,  
de 9h à 17h.
- **Jeudi 9 septembre**  
Don du sang  
Halle de La Conterie, de 15h à 19h.
- **Samedi 17 septembre**  
Fête des Jumelages (voir p.8)
- **Sam. 17 et dim. 18 septembre**  
Journées Européennes du Patrimoine  
Fours à Chaux de Lormandière.
- **Dimanche 18 septembre**  
43<sup>e</sup> Foulées Chartraines (voir p.8)  
Parc de Loisirs.
- **Sam. 24 et dim. 25 septembre**  
"Tout Chartres à Vélo" (voir p.8)
- **Dimanche 25 septembre**  
Le Grand Dimanche (voir p.11)  
Au Pôle Sud.
- **Lundi 26 septembre**  
Conseil municipal  
Salle du Conseil municipal à 18h30.

### Pour en savoir +

Consultez le compte-rendu intégral du Conseil municipal en mairie aux heures d'ouverture, dans la ville sur les panneaux d'affichage et sur le [www.ville-chartresdebretagne.fr](http://www.ville-chartresdebretagne.fr)



# infos travaux

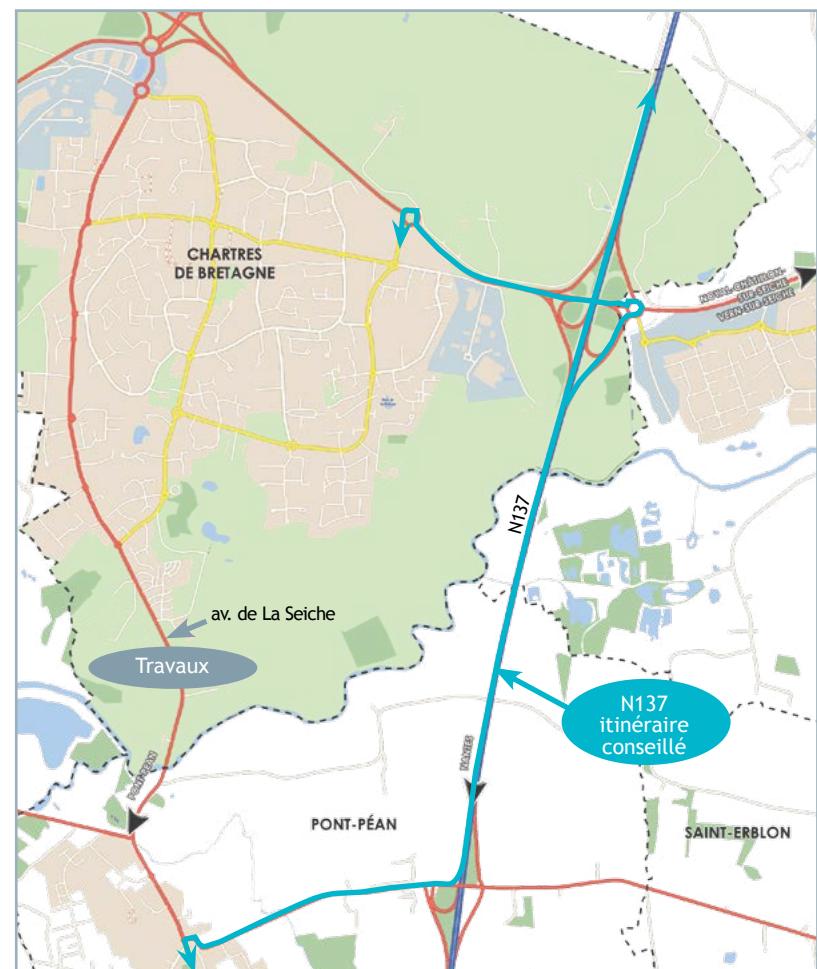
## Avenue de la Seiche

Entamée en 2013, la remise à ciel ouvert du ruisseau de la Mécanique entre dans la dernière tranche de travaux. Alors que le cours d'eau va rejoindre la Seiche, d'importantes modifications de circulation vont impacter temporairement les usagers de l'avenue de la Seiche entre Chartres de Bretagne et Pont-Péan.

Les travaux de 2016 s'achèveront à l'automne. Ils consistent en la suppression des structures bétonnées existantes sur le ruisseau de la Mécanique, la création d'un lit en eau et de berges végétales. Ils contribuent à la diminution des flux polluants vers la Seiche et à l'amélioration de la qualité du ruisseau. Ils intègrent également la création de zones d'expansion de crue et de décantation des eaux pluviales. Ils permettront ainsi de restaurer les fonctions écologiques du cours d'eau par la création d'un écosystème naturel. Cette dernière tranche de travaux

comprend une modification du tracé du cours d'eau qui s'étend du chemin des Touches jusqu'à la Seiche en passant sous l'avenue de la Seiche (route de Pont-Péan).

Ainsi pour permettre le passage du ruisseau de la Mécanique sous l'Avenue de la Seiche, un pont-cadre va être réalisé au niveau du lieu-dit Le Moulin du Bois. **Le tronçon de l'avenue de la Seiche concerné par ces travaux sera donc fermé à la circulation de tous les véhicules du 22 août au 16 septembre 2016 inclus.** L'accès de



tous les riverains à leur propriété est maintenu et un itinéraire de déviation conseillé (*ci-contre*) est mis en place.

Le ruisseau de la Mécanique doit également traverser le Chemin des Touches ; un pont-cadre sera réalisé. **Le tronçon du chemin piéton concerné par ces travaux sera donc fermé du 19 septembre au 7 octobre 2016 inclus.**

Ces perturbations ponctuelles permettront au ruisseau de la Mécanique de retrouver ses méandres et confortera un véritable "corridor vert" dans le nouvel éco-quartier.

Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

## Édito

Lors de cette rentrée, les sujets d'inquiétude sont particulièrement nombreux. Les principaux indicateurs économiques sont à nouveau en berne. Nous sommes tous affectés par le terrorisme aveugle qui s'étend, le populisme ambiant, le racisme et la perte de confiance en l'avenir. Tous ces faits gravissimes concourent à amplifier un ressenti très négatif à propos d'une crise sociale qui n'en finit plus.

Et comme si le contexte national ne suffisait pas, les lecteurs du "Chartrain" que vous êtes voient s'installer un climat des plus délétères et nauséabonds au gré des

propos tenus par le signataire des expressions de l'opposition. Comme elle s'en est déjà auto-félicitée, cette personne n'a certes pas été condamnée pour ses propos diffamatoires et injurieux tenus au prétexte qu'elle s'en tenait à un mode interrogatif dans ses allégations écrites. Il n'en demeure pas moins que ce genre de pratique est indigne d'un élu dont le premier devoir est d'agir pour l'intérêt collectif. Ceci n'est que manipulation pour des intérêts politiciens et personnels de la part d'un élu que l'on ne voit nulle part dans l'action publique, au service de tous les Chartrains. S'il continue à se complaire dans de telles pratiques, il se doit maintenant d'être cohérent avec lui-même.

## Une rentrée sous tension

Tout ceci n'est que basse manœuvre destinée à détruire les valeurs citoyennes, et plus grave encore, l'esprit et les règles de la démocratie ; puisqu'il est toujours dans le déni de l'élection de mars 2014.

Ce n'est pas notre conception de la vie publique, comme du devoir personnel qu'elle impose à tout élu. Alfred Grosser, humaniste franco-allemand de renom européen, écrivait à propos du candidat républicain aux Etats-Unis, Donald Trump, le 27 juillet dernier dans le quotidien Ouest France : "Les chiffres faux, les chiffres inventés ne lui ont pas fait peur. Sans le savoir, il partait de l'idée proclamée par un per-

*sonnage peu recommandable de notre histoire du 20<sup>e</sup> siècle : "un mensonge assez souvent répété devient vérité pour le peuple".*

Malgré un contexte aussi navrant, soyez assurés que nous gardons le cap et que nous poursuivons la réalisation de nos projets au service de tous les Chartrains. Bonne rentrée à chacun d'entre vous.

Philippe BONNIN, Maire,  
Conseiller départemental

## Expression de la Majorité

### Temps Educatifs Périscolaires : le résultat est positif

**D**epuis septembre 2014, les enfants chartrains expérimentent les nouveaux rythmes scolaires. Avec le Projet Educatif Local lancé en 2001, nous disposons d'un cadre bien établi pour mener à bien cette réforme. Le travail de réflexion et de concertation entre tous les acteurs éducatifs (enseignants, ATSEM, parents, responsables associatifs, services communaux et intercommunaux, élus) nous a permis de construire un projet qui place l'enfant au cœur de nos préoccupations. Il garantit une cohérence éducative sur l'ensemble du territoire communal.

À terme de cette année scolaire, les échanges entre les différents partenaires ont dressé lors du "comité territorial" un premier tour d'horizon sur la mise en place de la réforme. La perception globale s'avère très positive, même si les effets attendus semblent plus manifestes pour l'élémentaire que pour la maternelle. La question du respect du rythme de l'enfant se pose en maternelle. En élémentaire, les témoignages recueillis mettent en avant la qualité des activités. En résumé, l'offre éducative périscolaire est jugée très positive par les enfants mais aussi par leurs parents et les enseignants. Les comités techniques et de pilotage présents au sein de chaque école, publique et privée, continuent d'assurer le suivi de la qualité des interventions. Le comité territorial qui travaille en étroite concer-

tation avec l'ensemble des acteurs éducatifs procèdera si besoin (comme cela a déjà été fait à deux reprises pour l'école Brocéliande) aux ajustements utiles. Il sera toujours force de proposition pour la mise en place de nouvelles activités ou d'une organisation différente.

Enfin est-il nécessaire de rappeler que la place des associations dans cette réforme est primordiale. Leur engagement est une clef de sa réussite. Nous tenons à les remercier pour leur très forte implication. Cette réforme priviliege le rôle éducatif des collectivités et nous sommes conscients de la nécessité d'accompagner tous les enfants en prenant en compte l'évolution des situations familiales (familles monoparentales, situations financières difficiles, horaires contraignants pour l'accompagnement des enfants ...). Nous ferons en sorte que les moyens mobilisés et qui assurent aujourd'hui la gratuité des TEP puissent être préservés.

Nous préparons l'offre éducative de demain avec l'évolution de la ville dans le contexte du développement de nos communes au sein de l'agglomération. En concertation étroite avec les enseignants et les parents d'élèves, les réflexions sur les groupes scolaires, sont d'ores et déjà bien engagées.

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée.

*La Majorité municipale*

## Expression de l'Opposition

### L'intercommunalité... une vraie pompe à fric !

**A**l'heure de la crise mondiale, des dettes françaises, où tout le monde compte chaque euro dépensé, que les taxes et impôts flambent sur le citoyen lambda, le "Canard Enchaîné" a consacré un excellent article sur l'intercommunalité qui correspond tout à fait au fonctionnement des machins locaux, qu'ils soient de droite ou de gauche. Des syndicats aux acronymes incompréhensibles. Contrairement à de nombreux socialistes indemnisés j'ai assisté à tous les conseils municipaux de Chartres de Bretagne. Depuis deux ans, je ne cesse de demander, à chaque occasion qui m'est présentée, une clarification sur le cumul des indemnités. Malgré deux rappels récents, je n'ai toujours pas obtenu l'ensemble des comptes rendus depuis le renouvellement des syndicats intercommunaux pour lesquels les Chartrains paient des impôts. Qui connaît dans cette commune le montant exact versé à chaque élu en plus de ses indemnités ? À part les intéressés, personne bien sûr ! Chers parents Chartrains, à la rentrée, lorsque vous inscrivez vos enfants à l'école de musique et danse Jean WIENER vous aurez une pensée émue pour son président intercommunal M. Philippe Bonnin qui y perçoit une indemnité de 570,22 euros par mois. M'enfin si cela vous irrite un peu à l'idée de payer vos impôts au retour de vacances, allez donc vous détendre à la piscine de La Contrie où vous serez

peut-être accueillis par l'excellent président du syndicat intercommunal de La Contrie, M. Philippe Bonnin qui y encaisse 608,24 euros par mois. Evidemment, nous ne connaissons pas les autres indemnités des fameux syndicats intercommunaux car nous avons toujours droit à un refus de dialogue de la part des socialistes. Les indemnités des syndicats sont évidemment cumulables avec celles d'élus de la commune et c'est le cas du président Bonnin qui perçoit 1 923,54 euros en qualité de maire puis 2 508,96 euros comme conseiller départemental. Sachez également que les fonctions de maire et de conseiller départemental ouvrent droit à des retraites complémentaires cumulables. Qui paie à votre avis ? Faites le calcul, nous sommes bien loin des soit disant 1 663 euros annoncés lors de la campagne électorale. Les syndicats intercommunaux sont aujourd'hui des structures essentiellement techniques, dont les budgets, les stratégies et les axes d'interventions sont établis exclusivement ou presque par les fonctionnaires et les élus se contentent généralement d'avaliser des décisions soumises. Et pendant ce temps, tous les mois, ces charmants conseillers intercommunaux tirent sur la manette magique pour entendre le doux bruissement des billets indexés qui tombent sur leurs comptes bancaires.

*Pascal Huche*

## ■ Droit de réponse du Maire au rédacteur de l'expression de l'opposition

Septembre 2016

*Conformément à la réponse ministérielle (relative à la question parlementaire écrite N°5387) indiquant qu'il "convient de remarquer que la libre expression des minorités dans les bulletins municipaux ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de réponse dans le même bulletin", la majorité municipale apporte les précisions suivantes :*

Après la lecture de cette expression, personne ne pourra ignorer que Monsieur Huche, unique signataire du texte, a des préoccupations récurrentes sur les questions d'argent et plus précisément à propos des indemnités d'élus. En réalité, c'est un acharnement qui remonte à ses premiers écrits de janvier 2014. Une fois de plus, ses propos ignorent ou feignent d'ignorer les principes de la gestion publique qui engagent la responsabilité personnelle des élus (maires ou présidents de syndicats) en matière de gestion financière et juridique, comme de gestion sociale des agents. Le Maire ou le Président est également responsable des risques encourus par les usagers sur le domaine public, comme

dans les établissements communaux et intercommunaux présents à Chartres de Bretagne ou d'autres collectivités.

De la part de ce Conseiller municipal, dénier le rôle et la responsabilité des élus qui gèrent des budgets de plusieurs millions d'euros (la commune, la piscine [12 communes représentant 69 000 habitants], l'école de musique [3 communes représentant 26 000 habitants]) ne surprendra plus personne. Quel intérêt cet opposant montre-t'il pour le sens et la qualité du service public placé sous notre responsabilité directe ? Dans son écrit, il considère nos syndicats intercommunaux comme de vulgaires services à gestion facile !... Quel mépris pour les élus mais également pour tous ceux qui en assurent le bon fonctionnement quotidien ! S'il se penchait davantage sur le sens de l'action publique, peut-être sombrerait-il moins souvent dans ce qu'on pourrait être tenté de qualifier de populisme ou de démagogie. A nouveau, ce déni gêne sans la moindre réserve de langage altère un peu plus l'image et les valeurs de l'engagement public. Pire

encore : celle de la démocratie dont ces propos nient les fondements mêmes : à savoir le respect de ceux qui assument la responsabilité du service public et coordonnent le travail des agents communaux et intercommunaux.

En France, comme dans tous les pays démocratiques, il existe un statut de l'élu. Les indemnités instaurées et régies par les lois de la République sont présentées et votées conformément au respect des règles édictées. Monsieur Huche le sait parfaitement puisque qu'il dispose des délibérations votées en assemblées syndicales ainsi que des rapports d'activités. Concernant les indemnités citées par l'intéressé, celles-ci sont inférieures de 46 % à la référence légale autorisée pour la Contrie et moins 41 % pour Wiener. Enfin, Monsieur Huche oublie volontairement de dire que ces indemnités sont soumises aux mêmes prélèvements sociaux que tout salaire<sup>(1)</sup> pour les maires et les présidents de syndicats. Ces prélèvements représentent 26 % des montants annoncés par le signataire de cette expression.

Les retraites complémentaires dont parle l'intéressé sont volontaires et appellent également les élus à cotisation. Enfin, les élus sont des contribuables comme tout citoyen. Leurs indemnités sont assujetties à l'impôt sur le revenu. M. Huche n'a t'il d'autre prétention que de semer le doute et la suspicion sur le travail de la représentation citoyenne issue de l'élection ? Il s'agit d'un travail qui impose constance et assiduité dans l'action quotidienne.

On est en droit de s'interroger sur ce qu'il a apporté à la commune et aux Chartrains depuis deux ans.

*Philippe Bonnin*

*1. A l'exception de l'assurance chômage dont les élus territoriaux ne peuvent bénéficier au terme d'un mandat.*

*N'est-il pas étonnant que le titre ainsi que les premières et dernières lignes du texte communiqué par M. Huche soient retrouvés sur internet ? Cf "zinfos974.com - Courrier des lecteurs - 10/11/2011 - signé JP".*



# Eclairage du Conseil municipal

## demain... Les écoles publiques

La Ville a la responsabilité des bâtiments des écoles publiques et en finance les dépenses de travaux.

Depuis 2013, afin d'anticiper l'accroissement des effectifs, en concertation avec les directeurs d'écoles, les parents d'élèves et les services communaux, la commune a engagé une réflexion sur l'accueil des écoliers. Le choix de maintenir et d'agrandir les deux groupes scolaires actuels a été validé en Conseil municipal du 18 mai 2015. Le nouveau Plan Local de l'Habitat et les capacités financières de la commune ont amené la municipalité à établir des priorités dans les engagements de travaux à venir...

Alain Miclard, adjoint à l'aménagement et l'urbanisme revient sur cette délibération du Conseil municipal du 4 juillet dernier.



■ A l'école Brocéliande



Ils étaient 170 écoliers à la rentrée 2015 à l'école Brocéliande et 280 à l'Auditoire. Combien seront-ils à l'horizon 2020 ?

Ils seront autour de 220 élèves à l'école Brocéliande et 370 à l'Auditoire. Ces effectifs ont été établis à partir des prévisions de livraison de logements sur la période 2016/2020, de leur typologie et en tenant compte du pourcentage d'enfants qui pourraient fréquenter l'Ecole Sainte-Marie. Nous confortons ainsi notre choix de maintenir les deux groupes scolaires Auditoire et Brocéliande à long terme. Compte-tenu des possibilités financières de la ville, un phasage des travaux est nécessaire pour ne pas endetter notre commune au-delà du raisonnable.

A l'Ecole Brocéliande, quelle est la nature des travaux prévus et à quelle échéance ?

Les locaux actuels de l'école et le restaurant scolaire ne permettent pas d'accueillir, sans extension, les effectifs prévisionnels. Afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil aux enfants et aux professionnels, nous avons priorisé l'opération d'extension de Brocéliande. Dans un nouveau bâtiment seront créés deux classes avec salles de propreté et de repos, une salle de réunion pour le personnel et les enseignants, une salle à manger permettant le maintien d'un service unique et un aménagement pour permettre un accès direct au restaurant existant sans que les enfants ne sortent.

Après la phase d'études, les travaux seront réalisés en 2018 pour une livraison au premier semestre 2019 et un coût TTC évalué à 1,9 million d'€. En parallèle, 35 places supplémentaires de parking sont prévues le long de l'avenue de Brocéliande.

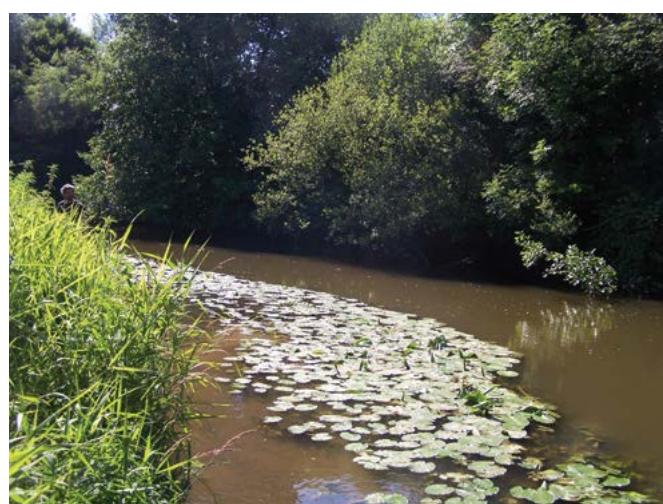
Quels sont les projets pour l'Ecole de l'Auditoire ?

Au regard des prévisions démographiques, l'école élémentaire devrait accueillir 3 classes supplémentaires

d'ici 2020. En adaptant les locaux existants, le site scolaire ainsi que le restaurant de l'Auditoire doivent pouvoir absorber cet accroissement des effectifs. L'actualisation du préprogramme de réhabilitation et de rénovation du groupe scolaire de l'Auditoire est également engagée et sera présentée fin 2016.



■ La cour de l'école élémentaire de l'Auditoire.



### Consultation publique Inventaire Des cours D'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine (SAGE), un inventaire exhaustif des cours d'eau a été réalisé par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine en collaboration avec le Syndicat de la Seiche sur 31 communes du secteur aval et médian du bassin de la Seiche. En effet, les cartes actuelles, principalement réalisées à partir de photographies aériennes, présentaient de nombreuses erreurs (décalage de tracé, confusion fossé/cours d'eau...). Le travail de terrain vient de s'achever et la mise à jour des cartographies a été réalisée pour notre commune. Une consultation publique est organisée du 29 août au 16 septembre 2016.

Vous pouvez consulter la carte au service Aménagement-Urbanisme de la Mairie ou sur [www.syndicatdelaseiche.fr](http://www.syndicatdelaseiche.fr) - + d'infos au 02 99 77 13 30.

# VILLE AMIE DES AÎNÉS

## Lien social et solidarité

Au printemps dernier, la commune s'est engagée dans la démarche nationale "Ville Amie des Aînés" afin de promouvoir le vivre ensemble, de lutter contre l'âgisme, de rompre l'isolement et la solitude et de favoriser l'intergénérationnel.



Le 22 juin dernier, une cérémonie à la Halle de La Conterie a rassemblé officiels et acteurs locaux pour la remise du certificat.

Pierre-Olivier Lefebvre, délégué général du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, a remis à Philippe Bonnin, Maire, le certificat d'entrée dans la démarche Villes et communautés amies des Aînés, en présence d'Anne-Françoise Courteille, vice-présidente du Conseil Départemental, en charge des solidarités, des personnes âgées et du handicap, de Pierre Morin, attaché parlementaire de Marie-Anne Chapdelaine, Députée et de plusieurs élus et représentants d'associations.

La commune intègre ainsi le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés qui relaie en France la volonté de l'Organisation Mondiale de la Santé

d'inciter les villes à mieux s'adapter aux besoins de leurs aînés : "La commune compte 26 % de Chartrains âgés de plus de 60 ans et 17 % de plus de 70 ans. De nombreuses initiatives émanant de la ville, du CCAS ou des associations existent déjà. Par ce certificat, notre commune s'engage dans un cycle de 5 ans à réaliser un état des lieux de l'existant et à mettre en œuvre un plan d'action complémentaire et coordonné entre tous les acteurs mobilisés autour de nos aînés" souligne Dina Joalland, Adjointe aux personnes âgées, au handicap et à l'insertion.

Rejoignant ainsi la démarche de 68 autres villes de l'hexagone, la municipalité de Chartres de Bretagne, en lien

avec les acteurs locaux est appelée à mettre en œuvre les projets répondant aux besoins des aînés autour du lien social, de la culture, de l'accessibilité, de la mobilité, des transports, de l'habitat...

Lors de la cérémonie, plusieurs acteurs locaux (Centre Communal d'Action Sociale, Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, Clic Alliages), le Conseil des Sages et quelques associations (Club de l'Amitié, UNC, Chartres Accueil Loisirs, des Mots pour le Dire, le Cercle Celtique) ont présenté leurs actions engagées en direction des aînés.

en +

### ■ Recrutement de jeunes en service civique

Le Département souhaite accueillir, dès le mois d'octobre 2016, 20 jeunes en service civique pour des missions liées aux thèmes de la solidarité, l'accès à la culture ou à l'éducation.

L'objectif est d'offrir à tout jeune volontaire l'opportunité de s'engager dans une mission d'intérêt général et de contribuer à l'amélioration du service public, mais également favoriser leur insertion sociale et professionnelle au sein d'une structure où ils seront encadrés et formés.

Ce dispositif est ouvert à tous les jeunes Bretilliens de 18 ans à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap), sans condition de diplôme. La durée du contrat est comprise entre 8 et 10 mois, selon les missions (35h/semaine dont 7h/semaine de formation), pendant lesquels ils seront encadrés et formés par des tuteurs, agents du Département. Les jeunes en service civique sont indemnisés à hauteur de 577 € net par mois (470 € versés par l'État et 107 € versés par le Département).

Les jeunes volontaires ont jusqu'au 16 septembre 2016 pour candidater sur le site de l'agence du service civique : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr). Le Département procédera à la sélection des candidats mi-septembre pour un démarrage des missions courant octobre 2016.

rendez-vous

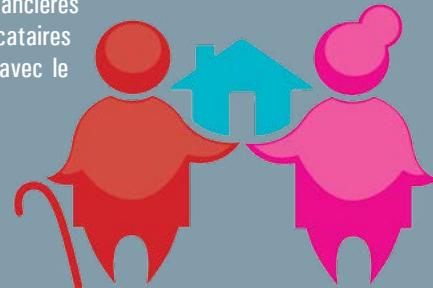
## Être autonome chez soi

La commune de Chartres de Bretagne, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil des Sages, le Clic Allâges et SoliHa (Pact 35) organise une réunion d'information autour du thème "Rester Autonome chez soi : conseils et aides pour adapter son logement".

Où s'adresser pour des travaux d'aménagement ou d'isolation thermique quand on est âgé, handicapé, dépendant (ou même valide) ? Quels types de travaux faut-il prévoir ? Comment rendre accessible son domicile ? Quelles aides peut-on obtenir ? Qui peut vous aider à choisir des professionnels ?...

Autant de questions essentielles auxquelles Pascal Roulin, de l'association SoliHa répondra. Il présentera un diaporama sur les problèmes, les modes d'intervention et les aides financières possibles pour les personnes propriétaires de leur logement ou locataires dans le secteur privé. La présentation sera suivie d'un échange avec le public.

■ Lundi 26 septembre à 14h30 - Salle Victor Basch - Gratuit



Septembre 2016 - N°16.6

### Le Chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne  
Tél. 02 99 77 13 00  
[commune@ville-chartresdebretagne.fr](mailto:commune@ville-chartresdebretagne.fr)



■ Directeur de la Publication : Philippe Bonnin  
■ Adjoint à la Communication : Alain Miclard  
■ Rédaction : Gwenola Ory-de Certaines  
■ Maquette : Fabienne Faujour ■ Dépot légal : à parution ■ Reproduction totale ou partielle interdite.



Imprimé sur papier recyclé  
[www.hautsdevaine.com](http://www.hautsdevaine.com)



Le prochain numéro du Chartrain sera distribué à compter du 10 octobre 2016.



# jean wiener nous propose

## Une rentrée musicale et dansée...

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Jean Wiener propose une grande diversité de cours. Les esthétiques sont variées, les parcours de formation adaptés et les tarifs ajustés.

Quelques places sont encore disponibles



### ■ côté musique

Pour les enfants : jardin musical parents-enfants (10 mois/3 ans), éveil musical (3/4 ans), chant et percussions ou parcours artistique (4/5 ans), chansons, flûte irlandaise et percussions ou créa'sens (6/8 ans), découverte instrumentale (7/10 ans), comédie musicale ou batucada (8/10 ans). Pour les adolescents et les adultes, débutants ou expérimentés : ateliers chansons, piano pop ou guitare d'accompagnement, mais aussi batucada, orchestre, jazz band, groupes de musique traditionnelle

et groupes vocaux ! Découvrez aussi l'accordéon diatonique, la batterie, le biniou-koz, la bombarde, la flûte à bec, la flûte traversière, les guitares musiques actuelles amplifiées, la harpe, le saxophone, le trombone, le violon...

### ■ côté danse

Danse contemporaine, hip-hop et modern'jazz, mais aussi claquettes !

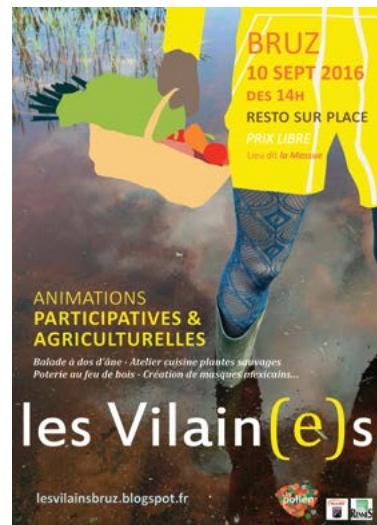
+ d'infos et inscriptions : Ecole Jean Wiener du lundi au vendredi : 9h30-12h et 14h30-18h Tél. 02 99 41 35 18 - [ecolejeanwiener@orange.fr](mailto:ecolejeanwiener@orange.fr)

### ■ Festival Les Vilain(e)s

Venez rencontrer des artisans, des artistes et des "Vilains" paysans autour d'une idée simple : La campagne est vivante et festive !... Crédation de nichoirs, cuisine de plantes sauvages, poterie (...) ou visite d'une ferme bio, balade à dos d'âne... Une journée simple et ouverte à tous ou le visiteur n'est plus un spectateur mais le propre créateur d'un moment privilégié !

Samedi 10 septembre, à La Massue à Bruz, organisé par l'association Ty Pollen. Gouters cuisinés & buvette sur place ! Prix libre. Dès 14h.

+ d'infos <http://lesvilainsbruz.blogspot.fr/>



# A La conterie...

## on change les horaires



Chaque année, des milliers de baigneurs fréquentent l'équipement aquatique intercommunal de La Conterie. Entre les ouvertures au public, les cours de natation, les nombreuses séances scolaires, l'aquagym, l'aquabike ou encore les créneaux réservés aux associations, les bassins sont ouverts du lundi au samedi de 7h à 22h et le dimanche

de 9h à 18h. Avec le souci d'offrir une grande diversité d'activités tout en conservant de larges plages d'ouverture au public, la piscine de La Conterie modifie ses horaires d'ouverture dès la rentrée. Certains créneaux sont réduits pour permettre la mise en place de nouvelles activités pour les 14/18 ans et l'aquabike les jeudis et lundis soirs.

### ■ Périodes scolaires

	Bassin sportif	Bassin ludique
. Lundi	7h à 8h30 - 12h à 14h 18h30 à 19h45	14h à 16h15
. Mardi	12h à 14h - 18h30 à 21h30	18h à 20h
. Mercredi	7h à 8h30 - 12h à 13h45 - 17h à 20h30	14h à 20h
. Jeudi	12h à 14h - 18h30 à 19h45	Fermé
. Vendredi	7h à 8h30 - 12h à 14h - 18h à 20h30	18h à 20h
. Samedi	9h à 12h30 - 14h30 à 18h30	14h30 à 18h30
. Dimanche	9h à 13h - 14h30 à 18h30	

### ■ vacances scolaires

(Toussaint, hiver, printemps)

#### Bassins ludique et sportif

. Lundi	10h à 19h30
. Mardi	10h à 21h30
. Mercredi	10h à 19h30
. Jeudi	10h à 19h30
. Vendredi	10h à 19h30
. Samedi	10h à 12h30 - 14h30 à 18h30
. Dimanche	9h à 13h - 14h30 à 18h30



■ Lors d'un jour férié, les horaires d'ouverture du dimanche sont appliqués. Exceptés les 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier où l'établissement est fermé.

**A savoir...** Les shorts de bains, bermudas et caleçons sont interdits ■ Prévoir une pièce d'1 € ou un jeton de caddy pour le casier ■ L'évacuation des bassins se fait à l'heure indiquée ■ Les bassins peuvent être fermés plus tôt si nécessaire (activités, problèmes techniques...).

# Laissez-vous emporter par les rendez-vous de septembre

Après la pause estivale, septembre avec son tourbillon d'animations festives, culturelles et sportives vous attend. Les associations et la commune préparent avec soin ce mois de rentrée. Et vous, y serez-vous ?



**D**e nombreuses escales jalonnent le mois de septembre. Samedi 3, cap sur le **Forum des Associations** à la Halle de La Conterie. Les associations et certains services communaux se tiendront à la disposition des visiteurs de 13h30 à 17h30 pour les informer et prendre les inscriptions. Cette demi-journée consacrée au monde associatif se terminera par la mise à l'honneur de trois bénévoles auxquels la municipalité attribuera un **mérite associatif**.

Le même jour de 13h à 17h30, la Fédération Espérance organisera sa troisième **Braderie d'articles de sport et instruments de musique** à côté de la Halle de La Conterie.

Cette année, l'incontournable **Fête des Jumelages et son vide-grenier** s'installeront sur l'Esplanade des Droits de l'Homme le samedi 17 septembre. Les bénévoles des comités de jumelages se concentreront sur une seule journée de fête (*voir programme ci-dessous*). A cette occasion, Chartres accueillera une délégation de Saint-Anthème dans le Puy-de-Dôme en région Auvergne, commune jumelée avec Chartres.



Gardez le rythme... dimanche 18 septembre, les **43<sup>e</sup> Foulées Chartraines** rassembleront les amateurs de course à pied au Parc des Loisirs. Dès 10h, place aux "10 km" suivis à 14h des courses enfants puis du relais en couple à 15h pour une grande journée sportive organisée par l'association Espérance Athlétisme.



## Fête Des jumelages

Programme du samedi 17 septembre

- 7h-18h : Vide-grenier ■ 10h-12h et 14h-17h : Atelier Maquillage
  - 10h-10h30 : Fanfare ■ 11h00-11h30 : Les Brouchillous (danseurs auvergnats)
  - 15h00-15h30 : Fanfare ■ 16h-16h30 : Compagnie Océane
  - 16h45-17h30 : Cercle Celtique / Cercle Celtique avec Les Brouchillous
  - 17h45-18h30 : Orchestre - 18h30 : discours et remise de cadeaux entre Chartres et Saint-Anthème - Pot offert par la municipalité
  - 20h30 : dîner avec animation à la Halle de la Conterie. Ouvert à tous
- Tarif : 18€/12€ pour les moins de 12 ans). Inscriptions au 09 54 78 12 94

- Braderie de la Fédération Espérance. Pré-inscriptions (2 € l'emplacement). Contacts : 02 99 41 23 25 ou [federationesperance@yahoo.fr](mailto:federationesperance@yahoo.fr).
- Journées du patrimoine : association Mémoire du Pays Chartrain au 02 99 41 17 78.
- Les Foulées Chartraines. Tél. 02 99 77 13 59 ou 02 99 41 26 86 et [www.fouleeschartraines.fr](http://www.fouleeschartraines.fr)
- Tout Chartres à vélo. Tél. 02 99 41 19 67 ou 06 31 16 74 51 et <http://ecbc.ffct.org/>

Chartres de Bretagne  
**forum DES ASSOCIATIONS**

**Samedi 3 sept.**  
13h30 - 17h30 2016  
Halle de La Conterie

## écod'asso

### ■ Regard vers l'Irlande...

Le comité de jumelage avec la ville irlandaise de Newcastle West, créé en 1988, a connu une activité dense pendant de longues années avec des échanges et des séjours réguliers.

Aujourd'hui, malgré les efforts de la municipalité et de l'association, les relations avec Newcastle West ont cessé. Cela n'a pas empêché le comité de poursuivre les cours d'anglais.

L'association est à la recherche de personnes souhaitant s'investir dans le comité de jumelage. Le nouveau bureau poursuivra l'organisation des cours pour adultes et participera aux côtés de la municipalité à la recherche d'une nouvelle ville anglo-saxonne pour recréer un jumelage.

*Vous souhaitez vous investir ou vous avez des connaissances dans des villes intéressées par un jumelage, contactez le 06 68 63 77 37 ou le 06 33 79 26 61. RDV au Forum.*

### ■ Les ateliers DU CIC !

Vous rencontrez des difficultés avec votre ordinateur ou votre tablette ? Vous souhaitez vous perfectionner sur les tableurs, le traitement de texte ou l'internet, le Club Informatique Chartrain propose des ateliers thématiques ou des stages ponctuels. L'association sera présente au Forum des associations pour présenter ses activités.

*Le programme sur <http://demandezleprogrammeblogic.blogspot.fr/>  
Contact : 06 13 06 10 45 ou [blogic35131@gmail.com](mailto:blogic35131@gmail.com)*



# Le succès au bout du bâton

## Un travail d'équipe

Sourire étincelant, regard vif, bâton maîtrisé, justaucorps coloré et paillettes, voilà quelques ingrédients d'une compétition de twirling-bâton. Le Club chartrain affiche d'excellents résultats grâce notamment à l'investissement d'une douzaine de jeunes bénévoles qui accompagnent avec passion et dévouement les jeunes athlètes.



Les entraînements et coachings des jeunes sont assurés par "d'anciennes" twirleuses du club.

Elles sont "tombées dans la marmite" du twirling-bâton quand elles étaient encore de toutes petites filles. La passion ne les a pas quittées. Elles ont entre 15 et 26 ans et n'ont jamais lâché le bâton. Après un parcours de compétitrices, elles ont choisi de rester dans les coulisses et d'entraîner "les petites" à leur tour : "Quand on doit arrêter la compétition, c'est naturel de passer de l'autre côté et de devenir entraîneur parce que le twirling est une passion que l'on

ne veut pas lâcher", explique Lise 26 ans. Comme elle, Justine et Fanny, 20 ans et Chloé, 17 ans, organisent leur vie d'étudiante ou de jeune active au rythme des entraînements et des championnats.

"Le club chartrain compte 39 athlètes entre 7 et 22 ans ainsi que 12 débuteantes hors compétition. Nous avons la chance de compter 12 jeunes bénévoles entre 15 et 26 ans dont 5 ne concourent plus.

Chaque "grande" encadre 2 ou 3 athlètes toute l'année. Elle compose les chorégraphies en se pliant aux règles strictes de la discipline, imagine le justaucorps, trouve des musiques... c'est un énorme investissement et une grande chance pour le club", souligne Alain Fablet, président du Club. En effet, les jeunes femmes consacrent tous les samedis matins, un week-end entier sur deux et quelques heures dans la semaine à entraîner : "Entre un ciné et le twirling, le choix est

vite fait ! C'est vrai que ça prend du temps mais le plaisir est à la hauteur des concessions réalisées", explique Justine. Ainsi, quand les petites athlètes entrent sur le praticable pour présenter la chorégraphie devant le jury, la pression et le trac paralysent aussi les "entraîneurs" : "Mais quand elles montent sur le podium, nous sommes tellement fières !", complète Chloé.

A l'image de nombreuses autres associations, l'engagement bénévole permet de faire vivre une discipline et de créer du lien : "Le twirling à Chartres c'est une grande famille. Les parents sont actifs, les athlètes très investis. Les bons résultats des compétitions sont le fruit de ce magnifique travail d'équipe", conclut Fanny.

■ Association Twirling-Bâton  
président Alain Fablet.  
Contact : 06 11 87 82 87  
ou alain.fablet@gmail.com

## La Cie Océane ouvre un atelier chorégraphique

La compagnie de danse Océane a 26 ans et déjà plus d'une centaine de danseurs a suivi son chemin. A la rentrée 2016, l'association chartraine lance un défi aux danseurs en leur proposant une nouvelle expérience artistique.

Avec Agnès Chevalier, directrice artistique de la compagnie Océane, des figures de la danse contemporaine, telles que Gigi Caciuleanu, Jean-Philippe Costes-Muscat, Eric Baily, Mélanie Reucheron, Stéphanie Pignon ou encore Christine

Rougier ont créé des chorégraphies qui jalonnent l'histoire de la compagnie. Grâce à la mise en place d'un atelier chorégraphique, des danseurs passionnés avec une expérience, à partir de 10 ans jusqu'à l'âge adulte pourront se frotter à la création au cours de 19 séances de travail : "L'atelier chorégraphique proposé doit permettre de rendre des jeunes ou des adultes autonomes dans leur recherche d'identité

chorégraphique et la réalisation de leur projet, tel que le Bac danse ou un projet personnel, sous forme de solos, duos, trios...", souligne Agnès Chevalier.

Les danseurs/chorégraphes seront également invités à participer à la réalisation d'un projet commun, tant sur l'écriture chorégraphique que sur la diffusion.



Cie Océane : tarif 180 € l'année (adhésion à la Cie comprise). + d'infos et inscriptions : Agnès Chevalier, directrice artistique au 06 25 17 68 54.

## ■ Qi-gong Préservons notre santé

L'association chartraine de Qi-gong propose une conférence autour de l'Énergétique traditionnelle chinoise – Arts ancestral de préservation de la santé. La conférencière Hélène Heude vous fera découvrir les grands principes du Yang Sheng, les rythmes de vie en harmonie avec les saisons, la diététique du juste milieu, le Qi-gong...

Vendredi 23 septembre à 20h30,  
salle Victor Basch.  
Gratuit et ouvert à tous.  
+ d'infos : Soazig CARON  
soazig.caron@laposte.net ou  
09 52 88 20 25

# prenez place



C'est la 30<sup>e</sup>!

La salle de spectacles de la ville de Chartres de Bretagne s'apprête à accueillir sa 30<sup>e</sup> saison culturelle. La programmation vous invite à (re)partir à la découverte du spectacle vivant autour de propositions riches et variées et autant d'occasions de découvrir des artistes sur scène, de se faire plaisir et d'être curieux.

On dit que c'est dans les vieilles marmites qu'on fait les meilleures soupes. La salle Jacques Brel a 30 ans et cela lui confère une certaine "maturité", ce qui promet un bon potage !

Loin de vouloir donner des leçons à ses petites sœurs de l'agglomération, notre salle chartraine, fraîchement rénovée, peut se glorifier d'avoir accueilli du "beau monde". Chanson française, musique du monde, théâtre, danse, humour, jeune public...

Il serait long et fastidieux d'énumérer la pléiade d'artistes ayant foulé la scène du centre culturel. Le spectacle vivant porte bien son nom et de belles

pages vont encore s'ouvrir. La saison 2016/2017 promet à nouveau des instants d'émotion, de rire et de voyage.

Top départ avec les trois korrigans de l'Ouest sauvage qui ouvrent le bal lors du grand Dimanche (*voir page 11*). La programmation emmènera ensuite les spectateurs en Argentine, au Liban, en Corse, aux confins du Languedoc, en Géorgie... Des dizaines de voix, de sensibilités, de styles différents viendront, le temps d'une soirée, illuminer la salle Jacques Brel ou le Cabaret. La danse, le théâtre et l'humour trouveront aussi leur place dans cette saison anniversaire.

Fidèle à sa tradition d'accompagnement d'artistes émergents, le Pôle Sud

fait la part belle aux créations et aux actions culturelles. C'est un lieu de travail, d'expérimentation au service des artistes et à destination du public. Cette présence culturelle à travers les résidences de création permet de développer des expériences avec les habitants. Au fil de la saison, les Chartreux pourront déjeuner sur scène, danser, chanter, rêver...

■ Plaquette de saison disponible fin août en Mairie, au Pôle Sud et sur [www.ville-chartresdebretagne.fr](http://www.ville-chartresdebretagne.fr). Contact 02 99 77 13 20.

en +

## Alice s'installe à Pôle Sud

Autour de la résidence de la Cie Hop ! Hop ! Hop ! pour son spectacle "De l'autre côté d'Alice" le 19 octobre à Pôle Sud, de nombreuses animations sont proposées :

- **Rencontres artistiques** dans le cadre de l'Ecole du spectateur pour le public des écoles primaires.

- **A la Médiathèque** : sélection de livres et application sur Ipad en référence à l'œuvre de Lewis Carroll.

Exposition autour de l'univers d'Alice.

Ateliers de réalisation d'objets du pays des merveilles : mercredis 21 septembre, 28 septembre et 12 octobre - de 14h à 16h - tout public - sur réservation.

En partenariat avec le Cinéma Espérance, projections :

- "Alice" de Tim Burton  
Mercredi 26 octobre à 17h.  
Tarif : 3 €.

- "Alice, de l'autre côté du miroir" de James Bobin.  
Mercredi 2 novembre à 17h.  
Tarif : 3 €.

nouveauté

## Le Pôle Sud et l'Espace Beausoleil font COUP DOUBLE

Le centre culturel renouvelle sa proposition de fidélisation des spectateurs. En remplacement des abonnements, la ville propose une carte d'adhésion, "Coup double", au prix de 10 €. Elle offre des tarifs attractifs sur les programmations de Pôle Sud et de l'Espace Beausoleil à Pont-Péan ceci afin de faciliter la circulation des publics sur les deux territoires et d'offrir des spectacles de formes artistiques différentes.

	Tarif A <sup>(3)</sup>	Tarif B <sup>(3)</sup>	Tarif C <sup>(3)</sup>
. Plein	18 €	15 €	13 €
. Préférentiel <sup>(1)</sup>	16 €	13 €	11 €
. Adhérent (Pôle Sud et Beausoleil)	13 €	10 €	8 €
. Réduit <sup>(2)</sup>	12 €	9 €	7 €
. Moins de 12 ans	5 €	5 €	5 €

1. OIS Cézam (comités d'entreprises), groupe de 7 personnes et abonnés Grand Logis et Intervalle

2. Moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires RSA, intermittents

3. Tarifs applicables selon classification du spectacle





## C'est le 5<sup>e</sup> Grand dimanche

Le "fauteuil" dans tous ses états s'est affiché cet été sur les panneaux de ville grâce au talent des élèves des ateliers d'arts plastiques.

Qu'il soit en cuir, à boutons, design ou super kitch, le sofa sera l'emblème... Le clin d'œil... La mascotte du centre culturel chartrain pour la prochaine saison. Le Grand Dimanche, le rendez-vous désormais incontournable de début d'automne offre le premier rôle au fauteuil pour s'y lover, lire, écouter, admirer, papoter... Pour la 5<sup>e</sup> édition, la Médiathèque, le Carré d'Art, les ateliers de pratique artistique, le spectacle vivant et l'Armada productions offrent aux Chartrains un dimanche de fête en famille. Installez-vous confortablement et découvrez le programme !

- **MOSAI** est notre Monsieur Loyal. Il se chargera, à sa manière, de vous donner toutes les informations sur la programmation de la prochaine saison....
- En partenariat avec l'Armada Productions, dès 14h, l'association Mille au Carré propose aux enfants à partir de 6 ans, **un atelier de fabrication de moulins à LEDS...**
- A 14h30 et 16h00, dans la Mé-

diathèque, la 10 Doigts Cie propose **"Demoiselle(s) en carreaux de pois"**, une sensibilisation à la langue des signes par le jeu à partir de 6 ans... !

- **Lectures de chansons, d'albums et de comptines** par Lire et Faire lire et Tralalire.
- **Jeux de société.**
- **Pause théâtrale et dessin au**

**crayon** par Les Ateliers Théâtre et Arts Plastiques de Pôle Sud. Venez "croquer" un bout de fauteuil...

- Le Carré d'Art vous fait de l'œil... parcours découverte de **l'exposition Photo de Laurent Kronental. En famille.**
- Et à 17h... **Concert d'ouverture de la saison culturelle avec le TRIO E.D.F** Tarifs 10 € - 8 € - 5 €.

■ Dimanche 25 septembre. A partir de 11h30, apportez vos grillades (barbecues à disposition) ou votre pique-nique... Et l'après-midi, crêpes et confiseries proposées par l'association Génétique Chartraine - Buvette. Entrée libre et gratuite. + d'infos au 02 99 77 13 20.

## une BIBLIOTHÈQUE DE rue

### Près de chez moi, près de chez vous ?

Des livres, des revues, des BD, des albums... 24h / 24, 7j/7 en accès libre et gratuit : telle est la recette d'une bibliothèque de rue. Monter un tel projet dans un esprit participatif est sur les rails à Chartres de Bretagne. Tendez un peu l'oreille...

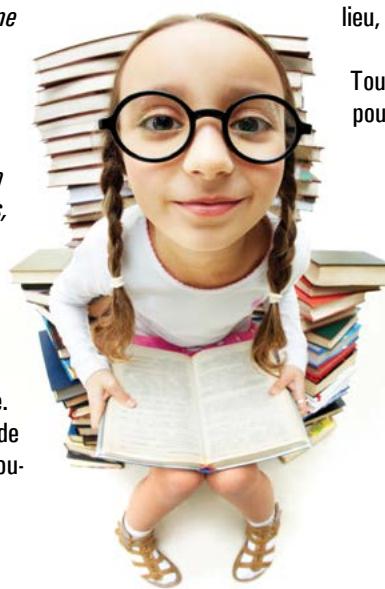
**O**utre-Atlantique on les appelle "Little Free Library", un phénomène qui date du XIX<sup>e</sup> siècle et qui s'est largement développé en France. Le concept est simple : chacun peut venir y retirer un livre. Emprunter, échanger et donner des livres, c'est faire circuler les histoires et partager la culture et l'imaginaire : "Monter une bibliothèque de rue fait partie de notre programme de réalisations 2014/2020 dans le cadre d'une politique culturelle et sociale impliquant la mobilisation des habitants. L'espace public est un lieu de rencontres, le livre est un outil d'échanges intergénérationnels, de lien social", souligne Lydie Le Bruchec, conseillère déléguée à la vie culturelle.

Mais pour bien fonctionner, une bibliothèque de rue doit être animée. Des volontaires doivent s'assurer de l'entretien du contenu, du renou-

vellement des livres... Pour cela, le projet sera porté par la municipalité avec le concours d'habitants bénévoles : "Nous souhaitons former un collectif composé d'élus et de Chartrains motivés", complète l'élu. La première bibliothèque de rue devrait voir le jour au printemps 2017 à Chartres. Mais avant cela, le collectif devra imaginer une boîte à livres, choisir un lieu, créer un fonds documentaire...

Tous les Chartrains sont invités à rejoindre ce collectif pour la mise en place de ce projet.

+ d'infos au Forum des Associations le 3 septembre à la Halle de La Conterie ou en contactant Annick au 02 99 41 29 04 ; Didier au 06 87 91 93 50 ou Ghislaine au 02 99 77 14 21.



## et aussi

### Coup de balai à l'étage

Au début de l'été, l'étage de la Médiathèque a été remodelé dans le secteur ados/adultes. La partie science-fiction a été intégrée dans les romans adultes pour favoriser la découverte et décloisonner les genres. Cette réorganisation a permis de réaliser un tri des ouvrages et une actualisation des collections. Pour se "caler" dans un fauteuil avec une BD, pour partager ses coups de cœur lecture, pour travailler, pour feuilleter un magazine, pour se laisser happer par un auteur... la Médiathèque vous ouvre ses portes.



Nouvelle rentrée...

# NOUVELLES DIRECTIONS

Près de 500 écoliers vont remplir leur cartable et prendre le chemin des écoles publiques chartraines le 1<sup>er</sup> septembre. Ils partageront cette rentrée avec les nouveaux directeurs des deux écoles.

Passage de relais...



■ Karen Fiancet et Paul Maleval

Après quatorze ans à l'école élémentaire de l'Auditoire, dont six en qualité de directeur, Paul Maleval a choisi d'aller à la rencontre d'autres élèves à Rennes : "C'est ma plus longue période sur une école. Cette mission de directeur était un challenge, j'ai pris la pleine mesure du travail d'équipe".

Karen Fiancet prend ainsi la suite de Paul Maléval à la direction de l'Ecole publique de l'Auditoire. Enseignante et directrice de l'école de Saint-Erblon depuis 9 ans, elle se lance un nouveau défi dans une école plus grande.

L'école maternelle de Brocéliande voit aussi le départ d'Audrey Sivek, directrice depuis 1 an pour de nouveaux horizons professionnels. Matthieu Patard enseignant depuis 2008 lui succède dès la rentrée : "Depuis deux ans, j'étais rattaché à un centre médico-social où j'intervenais auprès d'enfants souffrant de troubles du langage. J'ai souhaité réintégrer un poste dans la région rennaise et je suis très content d'être à Chartres de Bretagne".

Bonne rentrée à tous !

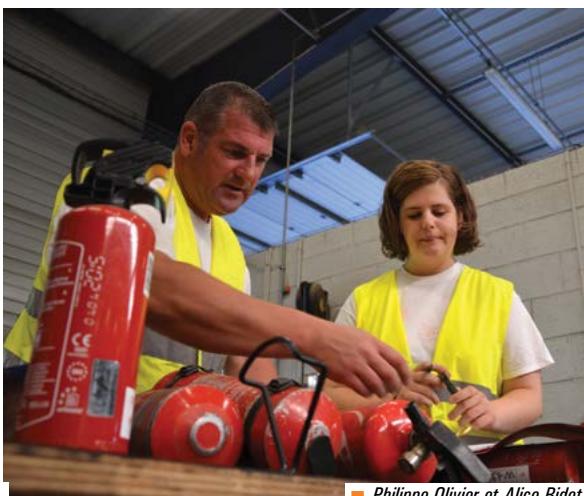


■ Matthieu Patard et Audrey Sivek

## ■ Un été... Dispositif Argent de Poche



■ Théo Samson et Anita Legendre



■ Philippe Olivier et Alice Bidet

30 jeunes Chartrains, 14 filles et 16 garçons ont bénéficié cet été de 5 missions chacun dans le cadre du dispositif Argent de poche mis en place par la commune. Il permet aux adolescents âgés de 16 et 17 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de

vie. En contrepartie de leur investissement, ils perçoivent une indemnité de 15 € par mission d'une demi-journée. Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur dans différents services de la mairie : administration, espaces verts, services techniques, médiathèque, écoles...

Début juillet, par exemple, Théo a travaillé au restaurant scolaire : "Quand j'étais à l'école, je venais déjeuner ici au restaurant de l'Auditoire ; je n'imaginais pas tout le travail préparatoire que cela représente avant l'arrivée des enfants". Mettre le couvert, préparer les carafes, les corbeilles de pain, répartir les fruits, les petits fromages... Théo a aidé Anita, sa tutrice à la préparation de la salle. Le

lendemain, c'est au milieu des livres à la Médiathèque que Théo a réalisé une seconde mission de classement avec Cédric, bibliothécaire. Comme Théo, Stanislas, Alice ou encore Coline ont conjugué argent de poche et découverte de leur commune pendant l'été.

■ Retour été



■ Oxyjeunes



■ L'accueil de loisirs Brocéliande



■ Oxyjeunes



■ Mini-séjour à Chenedet



■ Là-haut sur la montagne



■ Cap au Ponant.